

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2016

---

SUR LA PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR DANS L'UNION EUROPÉENNE - (N° 3713)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AC2

présenté par  
Mme Attard

-----

### ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 26.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 26 porte sur la demande de prise en compte de la position française en matière de « liberté de panorama ». Or cette position n'est pas encore définie puisque le texte qui prévoit de la définir, le projet de loi pour une République numérique, n'a pas encore été définitivement adopté. Il paraît donc prématuré de demander cette prise en compte avant l'adoption définitive de ce projet de loi.